

**Alors qu'on les croyait disparues
pour de bon, les maladies infantiles,
rougeole en tête, réapparaissent.
En cause : des brèches dans
la couverture vaccinale.**

La rougeole est revenue

La France qui, à la mi-mars, comptabilisait déjà 350 cas de rougeole, vient d'enregistrer un premier décès dû à cette maladie. Chez nous, 33 cas de rougeole ont déjà été répertoriés en Wallonie depuis le début de l'année. À la même période, l'année passée, il n'y en avait encore que deux. Et comme les virus ne connaissent pas de frontières, 82.596 cas de rougeole ont été enregistrés en Europe en 2018, soit près de seize fois plus qu'en 2016 (5.273 cas) ! Quelques personnes ont été contaminées lors de séjours à l'étranger mais les cas importés ne constituent pas la raison principale de ce début d'épidémie. Alors, à qui la faute ? Principalement à ceux qui pensent qu'il est inutile voire dangereux de faire vacciner leurs enfants et qui, ce faisant, exposent à la contagion non seulement leur progéniture mais aussi les personnes qui ne sont pas immunisées contre la maladie ou ne peuvent pas être vaccinées. « *Il faut bien se dire que la rougeole est une maladie extrêmement contagieuse, nous explique le Pr Pierre Smeesters, pédiatre, chef de service à l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola (HUDERF). Elle se propage très rapidement dans l'air via une aspersion de gouttelettes en provenance des voies respiratoires. Même si, en Belgique, on peut se dire qu'un enfant qui présente une rougeole sera pris en charge correctement, cela reste une maladie grave, qui peut entraîner des complications sévères (bronchites, pneumonies, convulsions, encéphalites, paralysie, cécité...) et même dans certains cas être mortelle.* »

Encore faut-il que les médecins en reconnaissent les symptômes... Il y a quelques années, en Belgique, les maladies infantiles s'étaient fait oublier, certains jeunes médecins s'étaient retrouvés quelque peu

décontenancés en examinant des petits patients affublés de boutons ou de taches rouges. Rougeole ? Rubéole ? Comment distinguer les éruptions cutanées qui accompagnent ces maladies devenues rares ? Il est donc arrivé que des hôpitaux aient dû faire appel à des médecins retraités afin qu'ils puissent poser un diagnostic. Mais si cela n'arrive plus si souvent – les médecins, formés en théorie, sont dorénavant confrontés à ces maladies « sur le terrain » – il n'y a pas de quoi s'en réjouir : c'est tout simplement parce que le nombre de cas a augmenté depuis deux trois ans ! D'ailleurs, en 2018, pas moins de 136.000 personnes sont décédées de la rougeole dans le monde. Si notre pays, qui dispose d'un réseau de soins de qualité, a été épargné jusqu'ici par la mortalité liée à cette maladie, il ne faudrait cependant pas jouer avec le feu... Il existe un vaccin trivalent, le ROR (rougeole-oreillons-rubéole), pour se prémunir de ces trois maladies, de même qu'un vaccin contre la varicelle. Mais ils ne sont pas obligatoires. Du coup, certains petits patients ne sont pas vaccinés, soit que leurs parents n'en voient pas l'utilité ou oublient le rappel, soit qu'ils tendent l'oreille aux lobbies anti-vaccins, particulièrement actifs ces dernières années, lesquels émettent l'idée que le vaccin ROR déclencherait l'autisme chez certains enfants. « *Ce sont des inepties et des études l'ont prouvé !, s'insurge le Pr Smeesters. Une association temporelle n'est pas une association causale. La plupart des enfants autistes ont été vaccinés, mais il n'y a aucun lien de cause à effet. Prétendre le contraire, c'est comme si vous disiez que si vous vous faites vacciner, vous gagnerez au Lotto le lendemain ! Si vous gagnez effectivement, croyez-vous que c'est grâce au vaccin ?* »

SEULS 73 % DE VACCINS EN WALLONIE

Le pédiatre insiste donc sur l'indispensabilité de maintenir une couverture vaccinale maximale, de l'ordre de 95 %. Pour cela, les enfants doivent être vaccinés une première fois à 1 an et une seconde fois entre 10 et 12 ans. Un rappel qui est souvent oublié si l'enfant n'est pas suivi par un pédiatre ou un médecin traitant. La couverture vaccinale n'est d'ailleurs plus que de 73 % en Wallonie (alors qu'elle at-

teint plus de 95 % pour la première dose). En Belgique, seul le vaccin contre la polio est obligatoire. Bon nombre de personnes qui « ont fait la rougeole » car le vaccin n'existait pas à l'époque et qui s'en sont bien sorties se demandent donc pourquoi on en fait tout un plat... « *La rougeole n'est pas une maladie bénigne. Les petits effets secondaires liés au vaccin (parce qu'il est vivant atténué) qui peuvent apparaître, comme une fièvre légère, une humeur grincheuse ou parfois une petite éruption cutanée (un cas sur 200.000 doses) valent infiniment mieux que la maladie naturelle et les graves séquelles auxquelles elle peut conduire parfois 20 à 25 ans plus tard !, leur répond le Pr Smeesters. En termes de vaccination, on dépend de la protection des autres (excepté pour le tétanos qui n'est pas contagieux) : faire vacciner son enfant est donc aussi une question de santé publique. Cette maladie est encore plus grave si elle affecte des personnes malnutries, qui ont des conditions de vie difficiles ou qui souffrent déjà d'une autre maladie.* »

En Belgique, seul le vaccin de la polio est obligatoire. En France, treize vaccins sont obligatoires, tout comme en Italie et en Australie où l'on retire même les allocations familiales aux parents qui ne vaccineraient pas leurs enfants. En Angleterre, la question de la vaccination est débattue entre experts et parents : « *Un positionnement moins paternaliste, intéressant pour renforcer la confiance* », estime le Pr Smeesters qui signale par ailleurs que si la Belgique ne compte pas parmi les pires en matière de vaccination, la situation peut cependant être encore améliorée.

Myriam Bru

Pourquoi tant de vaccins en même temps ?

La révision du calendrier vaccinal est au centre des préoccupations des groupes « anti-vaccins » qui estiment qu'il faudrait séparer les vaccinations, en ne plaçant pas plusieurs vaccins dans la même injection, ce qui paraît lourd pour l'organisme des tout-petits. « Le calendrier vaccinal ne répond pas à des considérations politiques, mais bien médicales, répond le Pr Smeesters. Chaque vaccin est étudié pour offrir la meilleure protection possible, au meilleur moment possible. Une coqueluche peut être mortelle chez un bébé, avec les sécrétions qu'elle cause dans leurs minuscules voies respiratoires. La question est : "À quel âge donner tel ou tel vaccin ?" »

Alors, concrètement, il y a des vaccins tétravalents (qui protègent contre quatre maladies), d'autres hexavalents (contre six maladies), mais il faut savoir que ce que l'on injecte aux enfants aujourd'hui est beaucoup moindre que ce qui se faisait autrefois.

Ainsi, le vaccin hexavalent ne contient que 50 éléments, alors qu'avant il en contenait plus de 3.000 ! Combiner plusieurs vaccins en une même injection n'augmente en tout cas pas le risque. Si on sépare les vaccins, on devra piquer plus souvent l'enfant, multiplier les visites chez le médecin pour le faire. Non seulement ce n'est pas une partie de plaisir, mais nous avons déjà des difficultés à faire revenir les parents pour les rappels. Les avancées scientifiques et les vaccins polyvalents, sans négliger la sécurité, permettent de gagner un peu en confort, ce qui n'est pas négligeable dans les agendas familiaux bien chargés par la vie de tous les jours ! »

M.B.

La varicelle est à nos frontières

Elle sévit pour le moment dans le nord de la France. Moins grave en termes de complications que la rougeole, la varicelle (même virus que le zona) est cependant beaucoup plus agressive pour les adultes de plus de 50 ans, les personnes immunodéprimées et les adolescents et est redoutable pour les fœtus (les femmes enceintes peuvent infecter leur bébé via le placenta) et les nouveau-nés. Voilà pourquoi l'on conseille toujours de ne pas emmener de jeunes enfants visiter une maman qui vient d'accoucher. Un vaccin monovalent existe toutefois, mais il est contre-indiqué pendant la grossesse.

M.B.